



DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
MAIRIE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS  
2 rue Yves Dubosq  
50530 SAINT-JEAN-LE-THOMAS  
☎ 02.33.48.86.09 📠 02.33.48.48.51  
[mairie.stjeanlethomas@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjeanlethomas@wanadoo.fr)

Saint Jean-Le-Thomas, le 18 février 2019

Madame, Monsieur,

Vous avez dû recevoir il y a quelques jours déjà des documents vous informant des dangers des chenilles processionnaires.

Cette année la commune de Saint-Jean le Thomas en est infestée et les moyens vont être mis en œuvre pour piéger les arbres communaux attaqués.

Dans ce sens, la Commune se propose d'être récipiendaire du matériel de piégeage fourni par la FDGDON (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche) à un tarif moindre que dans le commerce, pour ses administrés.

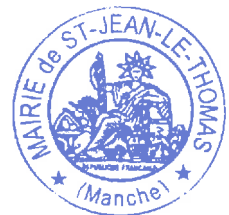
Nous souhaiterions donc savoir si vous êtes intéressés par la possibilité de retirer et payer le matériel directement en Mairie (la pose du matériel étant à votre charge).

Vous trouverez donc ci-dessous un bon à nous retourner avant le 15 juin 2019 pour que nous puissions faire une commande générale auprès de la FDGDON si cela intéresse le plus grand nombre.

Nous vous tiendrons au courant de la future commande s'il y a assez de demandes.

Veuillez recevoir Madame, Monsieur mes meilleures salutations.

Le Maire.  
Alain BACHELIER



✂ -----  
**Coupon à retourner à la Mairie avant le 15 juin 2019. Merci**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Numéro de téléphone : .....  
Est intéressé : ..... oui...  ..... non...  .....  
Kit éco piège, diamètre du tronc inférieur à 55 cm : .....x 33,00 €  
Kit éco piège, diamètre du tronc inférieur à 100 cm : .....x 45,00 €  
Les kits comprennent tout le nécessaire pour équiper le pin (collier, colle/mastic, sac, tendeur). Il faudra prévoir un kit de renouvellement comprenant un sac et du mastic (un par arbre) tous les ans, à environ 7.20€.